

dans le domaine des droits de l'homme. Si ces gouvernements nous refusent leur coopération, la question peut alors être portée en séance publique. Nous évitons les affrontements et les condamnations, car ils sont improductifs et risquent même d'avoir des répercussions malheureuses sur les victimes mêmes que nous essayons de protéger. Pour quelle raison, me direz-vous? Tout simplement parce que les États, grands ou petits, riches ou pauvres, sont, à l'instar des êtres humains, fiers et parfois arrogants, et qu'ils s'offusquent des critiques exprimées par des pays qui ne peuvent envisager la situation sous le même angle qu'eux. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les approches internationales positives et déployé en vain tous leurs efforts de persuasion que des gouvernements conscients de leurs responsabilités se résignent à déplorer ou à condamner publiquement les pratiques du contrevenant.

A cet égard, je dois dire qu'il existe un grave problème aux Nations Unies. En effet, lorsqu'un gouvernement de droite commet une violation grave des droits de l'homme, la question est amplement débattue — parfois même en séance publique, comme cela s'est produit dans le cas du Chili, du Salvador, du Guatemala et de la Bolivie. Si les démocraties occidentales et quelques autres États engagent le débat par souci humanitaire, les pays socialistes obéissent, quant à eux, à des motivations d'ordre politique. Par contre, lorsque des abus tout aussi sérieux ou même beaucoup plus graves sont commis par des gouvernements marxistes et socialistes, les États de même orientation politique s'empressent d'empêcher tout débat de la question. C'est là une politisation que je déplore.

Toutefois nous sommes en mesure d'examiner les problèmes relatifs aux droits de l'homme en Europe de l'Est dans l'enceinte de la CSCE. A la conférence-bilan, actuellement en cours à Madrid, le Canada a mis de l'avant une initiative portant sur les droits de l'homme et en a appuyé un certain nombre d'autres. Nous insistons sur le fait que la Conférence se doit de réaffirmer avec fermeté les principes énoncés dans les dispositions de l'Acte final visant les questions humanitaires et les droits de l'homme et de veiller à leur mise en oeuvre, au même titre qu'en ce qui concerne les dispositions relatives à la sécurité et aux questions d'ordre économique et scientifique.

Je suis préoccupé de constater un certain degré de politisation du débat des droits de l'homme au Canada, secteur où l'opinion publique est sensibilisée principalement aux abus commis dans des pays gouvernés par des régimes répressifs de droite. Je me rends compte qu'il est beaucoup plus difficile pour les organisations canadiennes de se rendre dans des pays socialistes ou d'obtenir des renseignements sur leurs sociétés entièrement fermées. Par ailleurs, je suis pleinement conscient du fait que certaines grandes organisations canadiennes ne s'intéressent, en raison de leurs liens humains, historiques et ethniques, qu'aux événements qui se produisent en Europe de l'Est. Néanmoins, j'ai la ferme conviction que toutes les grandes organisations canadiennes de défense des droits de l'homme devraient traiter de façon impartiale tous les abus commis dans ce domaine, où qu'ils se produisent, et de fournir à leurs membres les moyens de mieux comprendre la corrélation entre ces diverses situations.

En conclusion, je tiens à vous assurer que notre gouvernement s'attachera à défendre vigoureusement les droits de l'homme dans la poursuite de nos objectifs généraux de politique étrangère. Pour ce faire, nous comptons fortement sur la collaboration des parlementaires et des organisations non gouvernementales. J'espère que nous pourrons renforcer continuellement nos efforts, distincts mais complémentaires, afin de faire régner partout dans le monde le respect de la dignité humaine.